

**Ministère de la Sécurité communautaire et des
Services correctionnels**

**Programme de remboursement des frais juridiques/des
familles dans le cadre d'une enquête de coroner –**

Formulaire de demande

Juillet 2017



Programme de remboursement des frais juridiques dans le cadre d'une enquête de coroner et Programme de remboursement des frais des familles dans le cadre d'une enquête de coroner (les programmes) – Formulaire de demande

En vertu des programmes, vous pouvez présenter une demande de remboursement des frais de représentation juridique que vous avez assumés dans le cadre d'une enquête de coroner dans les circonstances suivantes :

Vous êtes le père ou la mère de la victime :

- « père ou mère » s'entend en outre d'une personne qui a manifesté l'intention bien arrêtée de traiter un enfant comme s'il s'agissait d'un enfant de sa famille, sauf si cet enfant est placé, contre valeur, dans un foyer d'accueil par celui qui en a la garde légitime.

Son conjoint ou sa conjointe :

- « conjoint(e) » s'entend de la personne avec qui une personne est mariée ou avec qui elle vit dans une union conjugale hors mariage.

La personne décédée a été victime d'un acte criminel :

- Aux fins du programme, une personne décédée est considérée avoir été victime d'un acte criminel s'il y a des motifs raisonnables de croire que son décès est le résultat direct de la conduite d'une autre personne qui constitue une infraction au [Code criminel du Canada](#). La déclaration de culpabilité pour l'acte criminel ne constitue pas une condition préalable, pour autant qu'il y ait des preuves suffisantes qui permettent de déterminer que le décès de la personne est le résultat direct d'une activité criminelle. Aucun remboursement ne sera accordé à une personne qui fait l'objet d'investigations ou qui est accusée ou déclarée coupable d'avoir commis l'acte criminel visé par la demande. On trouvera le *Code criminel* sur le site Web suivant : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>

Le coroner de l'enquête vous a octroyé la qualité pour agir à l'enquête :

- Une personne ayant qualité pour agir à l'enquête est une personne que le coroner a désignée comme ayant qualité pour agir à l'enquête aux termes de l'article 41 de la *Loi sur les coroners*.

ou

Vous êtes le père ou la mère de la victime, ou son conjoint ou sa conjointe, son fils ou sa fille, son frère ou sa sœur ou son représentant personnel;

La personne décédée a été impliquée dans un incident impliquant la police qui a entraîné son décès ou y a contribué;

Le coroner de l'enquête vous a octroyé la qualité pour agir à l'enquête :

- Une personne ayant qualité pour agir à l'enquête est une personne que le coroner a désignée comme ayant qualité pour agir à l'enquête aux termes de l'article 41 de la *Loi sur les coroners*.

Les demandeurs ne sont admissibles au remboursement que dans le cadre de l'un des deux programmes actuels de remboursement.

Les demandes de remboursement doivent être adressées au Bureau du sous-ministre de la Sécurité communautaire, au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, à l'adresse suivante ou par télécopie :

25, rue Grosvenor, 11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1Y6
Télécopieur : 416 327-0469

Veillez consulter les [Lignes directrices du Programme de remboursement des frais juridiques dans le cadre d'une enquête de coroner](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme et les dépenses admissibles

Les lignes directrices se trouvent dans la section [Enquêtes sur les décès](#) du site Web de SCSC.

À REMPLIR PAR L'AUTEUR DE LA DEMANDE

A : Renseignements sur l'auteur de la demande

Les données personnelles contenues dans le présent formulaire sont recueillies et seront utilisées et communiquées aux fins de l'examen d'une demande présentée en vertu du Programme de remboursement des frais juridiques dans le cadre d'une enquête de coroner.

Nom au complet de l'auteur de la demande (nom de famille, prénom, second prénom)

Adresse et numéros de téléphone (numéro, nom de la rue, ville, province, code postal, numéro de téléphone résidentiel, numéro de téléphone professionnel)

Nom au complet de l'avocat du demandeur (nom de famille, prénom, second prénom)

Adresse et numéros de téléphone de l'avocat (numéro, nom de la rue, ville, province, code postal, numéro de téléphone résidentiel, numéro de téléphone professionnel, numéro de télécopieur)

B : Renseignement sur l'enquête du coroner

Enquête sur le décès de (nom de famille et prénom) : _____

Nom du coroner de l'enquête : _____

Date fixée pour le début de l'enquête : _____

Lieu prévu pour la tenue de l'enquête : _____

Durée estimée de l'enquête : _____

C: Renseignements concernant l'admissibilité

Quel est votre lien de parenté avec la personne décédée? (Vous pouvez joindre une pièce justificative).

- Père ou mère
- Conjoint ou conjointe
- Fils ou fille
- Frère ou sœur
- Représentant personnel

La personne décédée a-t-elle été victime d'un acte criminel? La personne décédée est considérée avoir été victime d'un acte criminel s'il y a des motifs raisonnables de croire que son décès est le résultat direct de la conduite d'une autre personne qui constitue une infraction au *Code criminel*.

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, quels sont les faits qui vous portent à croire que la personne décédée a été la victime d'un acte criminel? (Vous pouvez joindre une pièce justificative).

La personne décédée a-t-elle été impliquée dans un incident de nature policière qui a entraîné son décès ou y a contribué?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, donnez des précisions sur l'incident. (Vous pouvez joindre une pièce justificative)

Le coroner de l'enquête vous a-t-il accordé la qualité pour agir?

- Oui
- Non

Veillez indiquer la date à laquelle est survenu l'incident à l'origine du décès, la ville et le service/la division/le détachement de police où cet incident est survenu, ainsi que le numéro d'occurrence de la police (si vous le connaissez).

Ce décès a-t-il donné lieu à une enquête criminelle?

- Oui
- Non

Des accusations ont-elles été portées, ou une condamnation ou déclaration de culpabilité a-t-elle été prononcée pour une infraction au *Code criminel* directement liée au décès?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, précisez quelles accusations ont été portées (si vous les connaissez).

Si aucune accusation n'a été portée, veuillez préciser pourquoi (p. ex., l'auteur de l'acte criminel est décédé ou n'est pas connu.)

Avez-vous reçu l'autorisation de bénéficier de services d'aide juridique offerts ou remboursés par Aide juridique Ontario?

- Oui
- Non
- En attente

D: Renseignements complémentaires

Veuillez indiquer tout autre renseignement qui, selon vous, pourrait être pertinent dans le cadre de cette demande.

Signature

Date